

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 30 JUIN 2015

- n° 172 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport concernant la création d'un fonds pour le financement de la politique foncière communale

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après:

*"La Ville de Fribourg ne possède pas beaucoup de terrains constructibles ou de bâtiments sur son territoire. Depuis une centaine d'années, pratiquement toutes les grandes villes suisses ont mené une politique foncière visant l'achat de terrains et la construction d'ensembles d'habitations par elles-mêmes ou par des coopératives d'habitation. La Ville de Fribourg ne dispose de pratiquement aucun terrain disponible pour la construction de logements ou d'édifices publics et elle n'en a quasiment pas achetés. Les deux exceptions sont les ensembles du Torry et de Semiramis datant des années 1990, suite à une initiative communale acceptée par le Conseil général. La Ville a, au contraire, offert à l'Etat différents grands terrains comme celui pour la construction de l'Hôpital cantonal (à Villars-sur-Glâne) et la zone des casernes. La Bourgeoisie de Fribourg ne dispose pas non plus de beaucoup de réserve en terrains constructibles.*

*Aujourd'hui, la marge de manœuvre de la Commune en matière d'aménagement et d'urbanisme est très restreinte. Par exemple, elle ne pourra pas fortement influencer la réaffectation de la Caserne de la Poya, zone très importante pour le développement futur, et elle ne peut pas intervenir sur le marché du logement où les loyers renchérissent depuis des années.*

*L'objectif du postulat est d'initier une réflexion plus profonde sur la politique foncière communale ainsi que sur la création de fonds permettant d'intervenir de manière flexible sur le marché foncier et immobilier. Le but d'un fonds en la matière devrait être l'achat de terrains et de bâtiments pour valoriser la construction d'habititations et d'infrastructures communales. Une possibilité serait donc la revitalisation de la Fondation de la Ville en faveur du logement dont le mandat serait à modifier. Une source de revenus pourrait être les plus-values résultant de mesures d'aménagement telles que la réaffectation et la densification de zones."*